

Sur le ministère des femmes

F. Prod'hom

Un des caractères que revêtent les mouvements religieux en nos temps de ruine, c'est de remplacer les directions de la Parole par des imaginations que l'homme tire de son propre fonds.

Ainsi, on a la prétention d'atteindre le cœur et la conscience des inconvertis, en inventant de nouveaux moyens d'action adaptés aux mœurs de notre époque. Comme si la Parole de Dieu n'avait pas prévu toutes les époques !... comme si elle ne portait pas avec elle sa propre puissance, et n'était pas toujours *actuelle* dans sa faculté de s'adapter aux besoins de l'homme, le même dans tous les temps et dans tous les lieux... On a oublié que la bénédiction de Dieu ne peut être détachée de l'obéissance stricte à Sa Parole.

Aujourd'hui, les hommes pensent coopérer à l'œuvre de Dieu en laissant aux femmes la liberté de prêcher, et nous donnent, entre autres, comme prétexte, qu'il faut, par tous les moyens possibles, s'opposer à l'incrédulité grandissante. Les femmes prient et prêchent en public ! Et, pour justifier un prétendu droit et une prétendue nécessité, on cite la Parole et l'on invoque l'existence des *prophétesses* sous l'ancienne économie. Commençons donc par examiner la Parole à ce sujet.

Nous remarquons tout d'abord que, prendre les passages qui parlent des *prophétesses* pour établir que des femmes peuvent évangéliser en public, c'est tout simplement tordre les Écritures (2 Pier. 3, 16). Non seulement *évangéliser* et *prophétiser* sont deux choses différentes, mais la Parole dit qu'il est *honteux* à la femme de parler en public — « dans l'assemblée » était bien en public (1 Cor. 14, 34, 35) — puisqu'il n'est pas permis à la femme d'enseigner en prenant la place de l'homme, et c'est ce que nous verrons en nous occupant de 1 Timothée 2. Ayant posé ce premier point, nous allons examiner quelques passages cités en vue de revendiquer le ministère public de la femme.

Dans l'Ancien Testament (Ex. 15), on cite Marie, sœur d'Aaron, qui était prophétesse ; et on se sert de Michée 6, 4, pour mettre cette femme au même rang que Moïse et Aaron, ses frères. Ce chapitre de Michée est un plaidoyer de l'Éternel avec Son peuple. Au verset 4, l'Éternel rappelle qu'Il « a envoyé devant le peuple, Moïse, Aaron et Marie ». Cette citation ne prouve pas ce qu'on veut lui faire prouver, attendu que Moïse était le médiateur ; Aaron, le sacrificateur, et que Marie était une *prophétesse*. Or, la Parole a pris soin de nous taire les prophéties de Marie, de même que ce qui a trait à son service spécial : *un seul fait* relatif au service de Marie, nous est raconté ; après la traversée de la mer Rouge (Ex. 15, 20), elle se mit à la tête de toutes les femmes (non pas à la tête des hommes), pour célébrer la grande délivrance de l'Éternel. Nous ne doutons pas que Marie fût *une aide* pour ses frères, dans leur service ; elle était prophétesse, mais elle n'était pas l'égale de Moïse et d'Aaron. Son histoire ne peut, en aucune façon, servir d'antécédent au prétendu principe que la femme est l'égale de l'homme, dans le ministère de la Parole.

Il est remarquable que le Saint Esprit ait trouvé bon de nous donner, au chapitre 12 des Nombres, le récit détaillé de l'acte de jalousie de Marie contre son frère, et de la discipline qui en fut la conséquence. « Marie et Aaron (non pas Aaron et Marie) parlèrent contre Moïse, etc. ». L'Éternel prend alors la cause de Moïse, en faisant ressortir la dignité de son service, puis Marie est châtiée — Marie, non pas Aaron — et ce fait la signale comme coupable ; sans doute, elle avait influencé son frère. — Deutéronome 24, 9 rappelle cette circonstance pénible : « Souviens-toi de ce que l'Éternel, ton Dieu, fit à *Marie* dans le chemin, quand vous sortiez d'Égypte ».

C'est dans le même but, c'est-à-dire pour justifier le ministère public de la femme et son égalité avec l'homme, qu'on s'est appuyé sur les récits de Juges 4 et de 2 Rois 22. Ceux qui citent ces passages ne tiennent aucun compte de l'époque à laquelle ces récits se rapportent, non plus que de l'état dans lequel se trouvait alors le peuple de Dieu. Au temps des Juges, après la mort de Josué et des anciens qui étaient ses contemporains, le peuple de Dieu était tombé bien bas ; la Parole, lorsqu'elle définit cet état, conclut en disant que « chacun faisait ce qui lui semblait bon » [21, 25]. — Au temps de 2 Rois 22, la déchéance était telle, qu'on avait perdu jusqu'au souvenir *du livre* de la loi, et que le peuple se corrompait dans l'idolâtrie.

En ces temps de décadence, où l'idolâtrie avait fait oublier Dieu et Sa loi, Dieu suscitait des prophètes au milieu de Son peuple ; Élie et Élisée en sont des exemples. Le ministère de ces prophètes était une visitation miséricordieuse de Jéhovah. Dans les évangiles, le Seigneur a été pris, plusieurs fois, sincèrement, pour un de ces prophètes par lesquels Dieu visitait Son peuple. Dieu choisissait des hommes pieux pour révéler Sa pensée, quand on avait violé et oublié Sa loi. Mais aux époques dont parlent Juges 4 et 2 Rois 22, l'état du peuple était tel, qu'il n'y avait, paraît-il, aucun homme assez pieux pour être envoyé comme prophète ; et, plutôt que d'abandonner Son peuple, Dieu communiquait Sa pensée et jugeait par l'intermédiaire d'une femme pieuse. Le verset 9 du chapitre 4 des Juges montre que Debora sentait l'humiliation qu'il y avait pour le peuple de Dieu, d'être délivré de ses ennemis par la main d'une femme.

Parmi les reproches que l'Éternel fait à Israël, par la bouche d'Ésaïe, nous trouvons ceci au verset 12 du chapitre 3 : « Quant à mon peuple, des enfants l'oppriment, et des femmes le gouvernent ».

À la naissance du Seigneur, on trouve encore une prophétesse, Anne, femme pieuse, qui elle aussi, rendait témoignage en un temps fâcheux. Elle ne quittait pas le temple, servant Dieu en jeûnes et en prières, nuit et jour, et elle parlait du Seigneur à tous ceux qui, à Jérusalem, attendaient la délivrance (Luc 2, 36-38).

Ces femmes prophétisaient donc ; l'Esprit s'emparait d'elles pour communiquer la pensée de Dieu dans un cas donné, témoin Hulda, en 2 Rois 22, tandis que Debora, déjà citée, jugeait Israël en une de ces époques de déchéance.

Mais de tels cas sont des témoignages exceptionnels de la bonté de Dieu dans des temps de ruine. Ils ne créent aucun antécédent, et ils ne posent pas le moins du monde, le principe que la femme soit l'égale de l'homme dans le ministère public, ou l'administration de la maison de Dieu, ici-bas. Nous verrons que le contraire se trouve nettement établi dans le Nouveau Testament.

Il est utile de remarquer que dans le domaine de Dieu, l'ennemi fait des contrefaçons de tout, même de ces témoignages de Sa souveraine bonté. Ainsi, à côté des prophètes de l'Éternel, et des prophétesses dont la mission était une preuve de la condescendance de Dieu, il y avait aussi de *faux prophètes* et de *fausses prophétesses* (Néh. 6, 10-14, par exemple). Le type d'une femme qui *se dit prophétesse*, donné par le Seigneur pour exprimer la corruption ecclésiastique de Thyatire (Apoc. 2, 20-23), est aussi bien significatif.

Mais on ne se fonde pas seulement sur l'existence de vrais prophétesses pour légitimer l'évangélisation publique par les femmes ; on fait encore une application arbitraire du verset 11 du psaume 68, qui parle d'une *armée* de *messagères* de bonnes nouvelles. La traduction fidèle de ce passage est, en effet : « Le Seigneur donna la Parole : grande fut la foule des femmes qui répandirent la bonne nouvelle ». Ce psaume célèbre la grandeur et la puissance de Dieu, qu'Il avait déployée maintes fois pour délivrer Son peuple. Les versets 7 à 14 forment un paragraphe à part. Les versets 7 et 8 — qui précèdent le verset 11 — et les versets 12 à 14 qui le suivent, sont la déclaration de ce que nous venons de rappeler : l'exercice de la bonté et de la puissance de Dieu envers Israël. Il était donc bien légitime, de la part de l'Éternel, de mettre la louange dans la bouche des femmes de Son peuple. En lisant Exode 15, 20 et 21 et 1 Samuel 18, 6 et 7, on a l'explication du verset 11 de

notre psaume : Marie, sœur d'Aaron, s'était mise à la tête de toutes les femmes pour célébrer l'Éternel de ce qu'Il s'était hautement élevé, ayant précipité dans la mer le cheval et celui qui le montait.

En 1 Samuel 18, lorsque David revenait après avoir tué le géant et que l'armée d'Israël avait vaincu les Philistins, des femmes sortirent de toutes les villes d'Israël, chantant et célébrant cette grande délivrance. — Dans les deux cas, en effet, elles étaient une foule, une *armée* si l'on veut, et elles annonçaient *la bonne nouvelle* du triomphe accordé par l'Éternel sur les ennemis de Son peuple... C'était une bonne nouvelle, et il convenait de la publier et de célébrer l'Éternel. — Il faut être bien pauvre d'arguments pour conclure, de ce passage du psaume 68, que des femmes doivent annoncer en public la bonne nouvelle de l'évangile et être même une *armée* d'évangélistes !...

*
* *

Abordons maintenant les passages du Nouveau Testament.

En 1 Timothée 2, l'apôtre, après avoir dit au verset 1 qu'il exhortait, avant toutes choses, qu'on fît des supplications, des intercessions, des actions de grâces pour tous les hommes, etc., spécifie dans les versets 8 à 15 quels sont ceux qui doivent faire cela, publiquement, *en tout lieu*. Ce sont les hommes (l'homme en contraste avec la femme) qui doivent prier *en tout lieu*, publiquement, voilà leur portion comme découlant de l'exhortation du verset 1. Et les femmes ?... « De même aussi, que les femmes se parent d'un costume décent, avec pudeur et modestie, non pas de tresses et d'or, ou de perles, ou d'habillements somptueux, etc. ». Leur part est donc de montrer publiquement une tenue décente, expression de la pudeur et de la modestie ; elles doivent être parées, non pas d'un costume qui attire les regards, mais de bonnes œuvres, ce qui sied à des femmes qui font profession de servir Dieu. — Voilà ce qu'elles ont à manifester en public. — Puis, elles doivent *apprendre dans le silence*, en toute soumission... Paul, revêtu de l'autorité apostolique, dit au verset 8 : « *Je veux* que les hommes prient en tout lieu », et au verset 12 : « *Je ne permets pas* à la femme d'enseigner ni d'user d'autorité sur l'homme, mais elle doit demeurer dans le silence ». La raison en est donnée : si Adam a la primauté dans la création, Ève l'a dans la chute... On a avancé que le verset 12 concernait la femme mariée, et non la vierge — la femme mariée ne devant pas user d'autorité sur son mari — mais c'est une supercherie : les expressions employées dans l'original^[1] montrent qu'il s'agit de l'homme en contraste avec la femme. Si la femme enseigne en public, elle use d'autorité sur l'homme en ce qu'elle empiète sur la primauté et la priorité de l'homme à l'égard de la femme, selon l'ordre divin établi à la création. Adam fut formé le premier et, avant qu'Ève parût sur la scène, il était chef et administrateur de Dieu sur la création terrestre. Ensuite vint Ève, comme une aide et non comme une rivale. Il est important de remarquer que l'autorité et la primauté de l'homme sur la femme ne datent pas de la chute (dans laquelle la femme a la prééminence), mais de la création. La chute a augmenté l'état de subordination de la femme, mais elle n'en est pas l'origine. C'est donc un principe inaltérable, et qui est invoqué dans un passage, entre autres, sur lequel on a tenté de s'appuyer pour revendiquer le ministère public de la femme ; voyez 1 Corinthiens 11, 2 à 14 : au verset 3, l'apôtre indique l'ordre divin des hiérarchies ; cet ordre est, en descendant, Dieu, Christ, l'homme, la femme^[2]. — Le chef (ou tête) de Christ (devenu homme), c'est Dieu ; le chef de l'homme (sexe masculin), c'est Christ ; le chef de la femme (sexe féminin), c'est l'homme. — La femme est au degré inférieur ; au-dessus d'elle l'homme, son chef ; ensuite, Christ, chef de l'homme ; et enfin, Dieu, chef de Christ. Intervertissez cet ordre, et tout est confusion.

L'apôtre enseigne qu'en vertu de cet ordre, la femme doit avoir, sur sa tête, une marque de sa subordination à l'homme. L'homme est l'image et la gloire de Dieu ; la femme est la gloire de l'homme. La femme a été créée à cause de l'homme, alors que celui-ci existait déjà comme chef et administrateur ; elle n'est donc pas son égale.

L'homme étant l'image et la gloire de Dieu, ne doit pas se couvrir la tête ; la femme, qui est la gloire de l'homme, doit, même à cause des anges, avoir sur sa tête une marque de l'autorité à laquelle elle est soumise. Comme conséquence, une femme qui prie ou qui prophétise, ayant la tête découverte, déshonore sa tête ; et tout homme qui prie ou qui prophétise, en ayant quelque chose sur sa tête, déshonore sa tête.

Comment peut-on conclure de cet ordre donné à la femme d'avoir la tête couverte pour prier et prophétiser, qu'elle ait la liberté de prier et de prêcher en public ?

Lorsque, dans les assemblées chrétiennes, dans les réunions de prières, à table, à la maison, les hommes prient et rendent grâces (selon l'ordre établi en 1 Timothée 2), l'amen des femmes — car elles peuvent dire amen — exprime qu'elles prient, quoique tacitement. Une mère chrétienne prie souvent d'une manière active, avec ses enfants. Les sœurs en Christ qui s'intéressent aux malades, aux enfants, aux âmes travaillées, et qui les visitent, prient avec ces personnes, dans le particulier. Et plutôt à Dieu que celles qui servent réellement le Seigneur en faisant ainsi, fussent plus nombreuses ! Mais prier dans une assemblée publique est le service des hommes, exclusivement, selon 1 Timothée 2. — Même une femme qui prophétisait devait être soigneuse d'avoir sur sa tête une marque de son infériorité relativement à l'homme ; les anges qui ont été témoins de l'ordre divin établi à la création, auraient été, pour ainsi dire, scandalisés, en voyant une femme prophétiser, ou seulement donner sa prophétie, la tête découverte. Quelle appréciation pensez-vous que portent les anges, aujourd'hui, en voyant les femmes prêcher ?

On a invoqué Galates 3, 28, pour insinuer que, sous la grâce, il y a égalité entre les deux sexes. Mais il n'y a dans ce chapitre, aucune allusion quelconque au ministère public. Il y est question du contraste entre la loi et la grâce, et entre la loi et la promesse. Sous la loi, une ligne de démarcation bien tranchée existait entre ce qui était attribué à l'homme et ce qui était attribué à la femme ; il y avait des sacrifices particuliers pour la femme. Il y en avait qui ne pouvaient être mangés que par les hommes. Les hommes seuls devaient paraître devant l'Éternel aux trois grandes fêtes, etc. (voyez Lév. 6, 11, 22 ; 12 ; Deut. 16 ; et même : Luc 2, 21-24). Mais, sous la grâce, il n'y a pas de différence : « Vous tous qui avez été baptisés pour Christ, vous avez revêtu Christ : il n'y a ni Juif, ni Grec ; il n'y a ni esclave, ni homme libre ; il n'y a ni mâle, ni femelle ; car vous tous, vous êtes un dans le Christ Jésus » (Gal. 3, 28). Grâce à Dieu, il y a égalité dans la possession du salut et dans la qualité de membres du corps de Christ, sans distinction de sexe. Mais lorsqu'il s'agit du ministère et d'administration sur la terre, dans l'Église — et même de prières publiques pour tous les hommes — on rentre dans l'ordre divin établi à la création, quant à la distinction de l'homme et de la femme, le premier actif, la seconde passive.

À l'égard des prières publiques, c'est-à-dire pour justifier l'action publique d'une femme, dans la prière, on allègue Actes 1, 14 : « Tous ceux-ci persévéraient d'un commun accord dans la prière, *avec les femmes* ». Qui étaient ces « tous ceux-ci » ? — Les onze apôtres, nommés nom par nom, au verset 13, et il est dit d'eux qu'ils persévéraient dans la prière, avec les femmes. En effet, les femmes qui aimaient le Seigneur étaient là, même la mère du Seigneur, et les frères du Seigneur (alors convertis ; comparez Jean 7, 5) ; ces femmes étaient présentes, et, quand l'un des apôtres priait et disait amen, elles disaient aussi amen, de tout leur cœur. Y a-t-il quelque chose, dans ce passage, qui fasse supposer que les femmes priaient d'une manière active en présence des *apôtres du Seigneur* ?

On croit retrouver un service actif et public de ces mêmes femmes, aux versets 3, 4 et 11 du chapitre 2 des Actes. De concert avec les apôtres, elles auraient annoncé, en langues étrangères, les choses magnifiques de Dieu, en présence des Juifs hellénistes... Que tous ceux qui étaient présents aient reçu le Saint Esprit, la chose est sans équivoque. Qu'il y ait eu, en chacun d'eux, un changement immédiat, cela est évident. Et si même le verset 4 sous-entendait que les femmes présentes parlaient d'autres langues (ce que le passage ne dit pas),

cela établirait-il le principe que ces femmes ont été les égales des hommes dans cette circonstance, et dans l'œuvre en général ? Si même, on pouvait admettre que le verset 4 suppose une action quelconque de la part des femmes présentes, le verset 14 n'en admet décidément aucune : Pierre se lève avec les onze — pas d'autres — pour expliquer aux Juifs ce qui se passe. Il leur cite cette prophétie de Joël 2, 28 à 32, qui, elle aussi, sert de prétexte pour légitimer l'évangélisation publique par les femmes. À ce moment-là, le fait merveilleux dont tous étaient témoins, accomplissait partiellement cette prophétie. Selon la promesse faite par le Seigneur (Jean 14 à 16), le Saint Esprit, le Consolateur, venait du ciel pour rendre témoignage à la glorification du Sauveur, et revêtir les disciples de puissance (Luc 24, 49 ; Act. 1, 4, 5, 8). Alors, comme aujourd'hui, le Saint Esprit n'était donné qu'aux croyants (comp. Jean 7, 39 ; Act. 2, 38 ; 5, 32 ; 8, 14-17 ; 10, 44-47 ; 19, 1-6 ; etc.). Il n'était pas répandu *sur toute chair*. Selon la prophétie de Joël, l'Esprit sera répandu sur toute chair, avant que vienne la grande et éclatante journée du Seigneur (Act. 2, 20) ; cette prophétie aura alors son plein accomplissement pour la totale bénédiction d'Israël et des nations ; tous, vieillards, jeunes gens, fils, filles, les serviteurs et les servantes du Seigneur, seront sous l'influence puissante de cette effusion finale du Saint Esprit, qui sera la pluie de la dernière saison. Inférer de ce passage que des femmes et des filles doivent, aujourd'hui, évangéliser en public, est un non-sens. C'est tordre la Parole... mais on veut arriver à ses fins.

Les quatre filles de Philippe prophétisaient, dit-on (Act. 21, 9). — Oui, en effet ; elles révélaient quelque chose de la part de Dieu. Nous ferons remarquer que la Parole ne dit pas : elles étaient *prophétesses*, comme dans les passages cités de l'Ancien Testament, mais : « *elles prophétisaient* ». Le récit nous montre ces quatre filles chez leur père ; rien ne fait supposer qu'elles sortissent des limites scripturaires de leur sphère d'action, limites strictement établies dans la Parole. Il est remarquable qu'au moment déterminé par ce verset 9 d'Actes 21, chez Philippe, en présence de ces quatre filles qui prophétisaient, ce soit Agabus, un *prophète* (voir v. 10), qui prononça, et non pas les filles de Philippe, la prophétie relative à l'emprisonnement de Paul.

Est-on en droit de conclure que, parce que ces filles de Philippe prophétisaient, des femmes doivent évangéliser en public ?

Au temps apostolique, *prophétiser* impliquait que l'on révélait quelque chose de la part de Dieu. Aujourd'hui, la révélation est complète. Le temps des révélations orales est passé, de même que de toute révélation. La prétention actuelle à de nouvelles révélations serait l'action de l'ennemi. Ainsi, il n'existe pas, et il ne saurait exister de *prophéties*, chez les *prédicatrices* du jour, en sorte que nous ne pouvons admettre qu'elles se réclament des filles de Philippe, ou s'autorisent aucun titre de leur exemple dans ce qu'elles font. D'autre part, faire dire à la Parole *évangéliser* là où elle dit *prophétiser*, c'est (passez sur le mot) une supercherie.

Il convient ici de dire un mot relativement à ce don de prophétiser que l'on devait surtout désirer pour l'édification de l'assemblée. Voyez 1 Corinthiens 14 : le verset 3 décrit l'effet que produisait ce don de prophétiser, plutôt qu'il ne nous en donne la définition. Au temps apostolique il y avait, dans ce don, la révélation en même temps que la connaissance, celle-ci étant basée sur ce qui était déjà révélé. Aujourd'hui, ce précieux don de prophétiser (il existe encore) n'a plus ce côté spécial de révélation, mais seulement celui qui fait ressortir ce qui se trouve déjà dans la révélation écrite, et fait valoir la Parole auprès des âmes. De cette manière, celui qui prophétise édifie, encourage, console. Pour les âmes qui en profitent, ce don de faire ressortir de la Parole ce qu'elles n'y voyaient pas, est une espèce de révélation. — L'apôtre exhortait les Thessaloniciens — et nous avec eux — à ne pas mépriser cette action de prophétiser (quelque faible qu'elle pût être). C'est à cela qu'a trait : « Ne méprisez pas les prophéties » (1 Thess. 5, 20). Il ne faut pas confondre ce que la Parole désigne ici sous le nom de « prophéties », avec « la parole prophétique » de 2 Pierre 1, 19 à 21. Dans ce dernier cas, il s'agit bien des écrits des prophètes.

Ce sont les versets 34 et 35 de ce chapitre 14 de la première épître aux Corinthiens qui renferment la défense formelle faite aux femmes de parler en public, « dans l'assemblée ». Et l'apôtre ajoute qu'il est *honteux* à une femme de le faire.

On cite encore d'autres passages : Philippiens 4, 2 et 3, entre autres, qui nous parlent de deux femmes ayant combattu avec Paul dans l'évangile. Quel beau témoignage rendu à ces deux sœurs ! Mais que veut-on nous dire avec ce passage ? Est-ce qu'il légitime la prédication des femmes ? Combattre avec Paul dans l'évangile, signifie-t-il que ces deux femmes aient parlé dans les assemblées et sur les places publiques, de concert avec l'auteur inspiré de 1 Corinthiens 14, 34 et 35 et de 1 Timothée 2, 8 à 15 ?

Il était naturel aussi de se prévaloir de Romains 16, et on l'a fait. Dans ce chapitre, l'apôtre nomme neuf ou dix femmes qui s'étaient distinguées dans le service et dans le témoignage. Il est dit de quatre d'entre elles, qu'elles avaient *beaucoup travaillé dans le Seigneur*. Nous le répétons : Quel témoignage rendu par un apôtre à des sœurs en Christ ! Quel temps pour l'assemblée de Rome que celui où elle possédait de telles sœurs, ayant l'approbation d'un apôtre ! Il semble que ce soit leur faire injure que de réitérer la question : Avaient-elles prêché ? — On nous dit que oui ! — On dit plus encore : on veut qu'Andronique et Junias soient des noms féminins (v. 7), de sorte qu'il y aurait eu des *femmes apôtres*, et distinguées comme telles parmi les apôtres. Ceci ne mérite pas l'honneur de la discussion... Nous nous bornerons à dire que, si même il fallait admettre que ces noms fussent des noms féminins, nous sommes assez soumis à la Parole pour affirmer que les personnes désignées par ces deux noms ne sont pas des femmes, parce qu'il n'y a jamais eu de femmes apôtres.

Il faut être bien dépourvu d'arguments solides pour recourir à de telles allégations, à de tels subterfuges !

Le *seul* passage où l'apôtre Paul parle de *l'enseignement* que peuvent donner les femmes, n'est pas, à notre connaissance, cité par ceux qui préconisent la prédication féminine. C'est Tite 2, 3 à 5. Pourquoi l'évite-t-on ? Sans doute, parce que c'est un passage important qui met chacun et chaque chose à sa place ! La femme âgée doit *enseigner* de bonnes choses... À qui ? — À des hommes ? — Non, aux jeunes femmes. — Instruisant celles-ci... à prêcher ? — Non, mais à aimer leurs maris et leurs enfants, à être occupées des soins de la maison, soumises à leurs propres maris, *afin que la Parole de Dieu ne soit pas blasphémée*.

Cet enseignement-là, si l'on est soumis à la Parole, ne permettra pas aux femmes de se produire en public. C'est probablement pour s'y soustraire qu'on élude le seul passage où le mot *enseigner* se rapporte à la femme. Décidément, il ne sert pas les besoins de la cause.

On répondra : « Ici, ce sont les femmes mariées, âgées et jeunes ». En effet, mais le passage où les vierges sont comprises, dit ceci : « Je ne permets pas à la femme d'enseigner » (1 Tim. 2, 11-13).

*

* *

En contraste avec de telles prétentions, il est utile et intéressant de considérer quelle est la sphère d'action des saintes femmes, et quels sont les exemples que nous donne la Parole à cet égard.

Le principe de cette sphère d'action est formellement établi à la création. Adam fut formé pour être le chef de la création terrestre et l'administrateur de Dieu sur la terre. Dieu fit venir vers Adam tous les animaux, le bétail, les bêtes des champs, et les oiseaux des cieux, afin qu'il les nommât. Dieu consacrait ainsi l'autorité de l'homme sur la création. Mais dans cette suprématie, Adam était seul. Tous les êtres vivants étaient d'une autre espèce que lui. Alors, Dieu, dans Sa bonté, lui donne, non pas un autre homme, qui aurait été un rival, mais une *aide*, une compagne, qui, tout en étant semblable à lui et répondant à toutes ses affections, une avec lui, tirée de lui, lui fût cependant subordonnée, et le laissât à sa place positive, comme chef et centre de tout sur la terre.

Or, précisément, à cette place, sans rival, la femme lui était donnée pour *aide*. Voilà le principe divin qui détermine la sphère d'action du sexe féminin. La femme est aide. Dieu l'ayant créée pour être cela, l'a douée des facultés qui correspondent à cette position ; de même qu'Il a doué l'homme des facultés qui correspondent à son titre de chef et d'administrateur. Or, que l'on prenne la femme au milieu de ses devoirs et de ses occupations domestiques, dans sa maison, ou qu'on la considère dans sa sphère d'action spirituelle, dans la maison de Dieu ici-bas, son activité est toujours déterminée et limitée par ces mots sortis de la bouche de Dieu : « une aide », non pas : « une rivale ».

N'est-ce pas un grand honneur pour les femmes chrétiennes d'avoir une position d'aides dans l'œuvre de Dieu, ici-bas ? Dans la sacrificature lévitique, et dans tout le rite judaïque, les femmes étaient complètement exclues de tout service ; même celles qui appartenaient aux maisons des sacrificateurs n'étaient pas toujours admises à manger les sacrifices. La grâce, au contraire, donne aux femmes chrétiennes une utilité positive dans l'œuvre du service, avec la réserve qu'elles demeurent dans la sphère qui leur est assignée. Si elles la dépassent, tout est faussé, parce que tout est désorganisé. — Quelles que soient les facultés intellectuelles et l'érudition d'une femme, elle reste un *vase faible*, c'est-à-dire *féminin*^[1 Pier. 3, 7] ; ce sont les termes de la Parole. Par conséquent, elle reçoit facilement ses impressions et ses impulsions de seconde main. Un serviteur de Dieu, faisant la remarque ci-dessus, ajoutait : « Voilà pourquoi une femme ne peut être un agent principal dans l'œuvre. C'est hors des voies de Dieu. *Beaucoup* aider, oui, mais non pas être agent principal ; faire des choses que l'homme ne peut faire, mais non pas faire ce qu'il fait. La femme ne peut pas recevoir directement de Christ des impulsions pour une position qu'Il ne lui donne pas ! ».

Un sentiment de vif attachement, une sorte d'intelligence du cœur dominait, en général, chez les femmes qui suivaient le Seigneur. C'est, entre tous les disciples, dans le cœur de Marie de Béthanie, que le Seigneur rejeté a trouvé le dévouement le plus pur et le plus intelligent, dans les circonstances du moment (voyez Matt. 26, 6-13 ; Marc 14, 3-9 ; Jean 12, 1-8).

Tandis que Pierre et Jean s'en retournent chez eux, Marie de Magdala ne peut quitter le sépulcre sans avoir trouvé *son* Seigneur, mort ou vivant. Aussi le Seigneur répond-Il à ce cœur ! Il se manifeste à elle et l'honore de ce beau message aux disciples — adressé même à Pierre et à Jean, qui étaient venus au sépulcre : « Va vers mes frères, et dis-leur, etc. » (Jean 20).

Des femmes dévouées étaient avec le Seigneur et L'assistaient de leurs biens (Luc 8, 1-3).

Marthe Le recevait dans sa maison (Luc 10).

Des femmes qui L'avaient accompagné depuis la Galilée, veillaient sur Lui, près du sépulcre, et préparaient ce qu'il fallait pour L'embaumer (Luc 23, 55, 56).

Quatre d'entre elles se tenaient près de la croix (Jean 19, 25).

Le livre des Actes nous fournit plusieurs exemples de la manière dont les pieuses femmes comprenaient leur sphère d'action au milieu des saints, et nous voyons sur qui se déversait leur attachement au Seigneur, alors qu'Il était élevé dans la gloire, et que le Saint Esprit, descendu ici-bas, agissait avec puissance dans l'Église, par le moyen des apôtres.

Au chapitre 9 verset 36, nous trouvons une de ces femmes, dont il est dit qu'elle était « *pleine de bonnes œuvres* ». Elle avait, paraît-il, de l'argent et du temps ; mais elle ne s'en servait pas pour enseigner en public, ni pour aller beaucoup de maison en maison ; elle travaillait de ses mains, chez elle, à coudre des robes pour les veuves. On voit combien les disciples de Joppé appréciaient cette femme, et quels regrets leur causa son délogement. Ils firent chercher l'apôtre Pierre, lequel agit de la part de Dieu pour la leur rendre.

Au chapitre 12 versets 11 et 12, le même apôtre, après sa miraculeuse délivrance par l'ange du Seigneur, se dirige tout droit, au milieu de la nuit, vers la maison d'une femme, maison ouverte aux saints pour la prière. Le fait que Pierre s'y rend directement, dit beaucoup en faveur de cette Marie, mère de Jean surnommé Marc (on croit qu'elle était sœur de Barnabas le prophète) ; sa maison était un rendez-vous connu des apôtres. Quel témoignage ! Cette femme, entre autres services, recevait les saints chez elle pour la prière.

Au chapitre 16, Lydie, aussitôt après sa conversion, s'adressant à Paul et à ses compagnons, leur dit : « Si vous jugez que je suis fidèle au Seigneur, entrez dans ma maison, et demeurez-y ». Le verset 40 nous apprend que cette maison était devenue un centre de rassemblement pour les frères de Philippes, mais non pas pour y être les auditeurs de Lydie. Cette femme aussi recevait les frères ; elle était au service du Seigneur, dans sa sphère, sous le précieux contrôle des apôtres qu'elle logeait dans sa maison.

Il y a aussi quelque chose d'intéressant touchant Aquilas et Priscilla, ces époux mentionnés à diverses reprises dans les épîtres, et, pour la première fois, au chapitre 18 des Actes. Paul leur rend le témoignage d'avoir exposé pour lui leur propre vie (Rom. 16, 4). À Rome et à Éphèse, l'assemblée se réunissait dans leur maison (Rom. 16, 5 ; 1 Cor. 16, 19). Il paraît que Priscilla, ou Prisca, était une sœur distinguée ; Paul la nomme avant son mari dans ses salutations, en Romains 16, 3 et 2 Timothée 4, 19. Ce qui ferait penser que, dans ses progrès spirituels, elle avait peut-être devancé son mari. L'apôtre dit d'elle et de son mari : « Mes compagnons d'œuvre dans le Christ Jésus, qui, pour ma vie, ont exposé leur propre cou ; auxquels je ne rends pas grâces moi seul, mais aussi toutes les assemblées des nations ». Mais ce que nous désirons faire remarquer au sujet de cette sœur, en Actes 18, c'est que, lorsqu'Apollos, cet homme éloquent, puissant dans les Écritures, fervent d'esprit, mais qui ne connaissait que le baptême de Jean, vint à Éphèse, Aquilas et Priscilla le prirent chez eux, et l'instruisirent plus exactement de la voie de Dieu. Cette Priscilla, femme distinguée dans l'Église, aidait son mari, à la maison, dans leur atelier de faiseurs de tentes, à expliquer à Apollos la voie de Dieu, plus exactement que ce dernier ne la connaissait encore.

En Romains 16, dont nous avons déjà parlé, l'apôtre recommande Phœbé, qui était servante de l'assemblée à Cenchrée. Elle avait été en aide à plusieurs, et à Paul lui-même. C'est un service agréable au Seigneur, qu'une sœur entretienne le local de l'assemblée. Peut-être Phœbé prenait-elle soin du logement et du linge personnel de l'apôtre, lors de ses visites dans cette assemblée ? Peut-être le conduisait-elle auprès des personnes qu'elle connaissait, ou encore aidait-elle les frères de Cenchrée à découvrir les besoins des pauvres de l'assemblée ?... enfin, elle servait l'assemblée.

Au verset 6, l'apôtre nomme Marie qui avait beaucoup travaillé pour les saints de Rome. Quelle que fût la nature de ce travail, il était agréable au Seigneur.

Tryphène et Tryphose travaillaient dans le Seigneur.

Persis, la bien-aimée, avait beaucoup travaillé dans le Seigneur.

L'apôtre dit de la mère de Rufus : « Elle est aussi la mienne ». Peut-être cette sœur avait-elle pris soin de Paul avec l'affection et la sollicitude d'une mère pour son propre enfant, et le cœur de l'apôtre s'en souvenait-il en lui donnant ce titre de mère ?...

Plus tard, Jean, le dernier survivant des apôtres, laissé pour veiller sur l'Église, adresse sa deuxième épître à une sœur. On peut penser que cette dame élue était une sœur distinguée, non seulement par sa position sociale, mais aussi et surtout par sa piété : Jean n'adressait pas une épître à toutes les sœurs !... Elle et ses enfants étaient aimés de l'apôtre, ainsi que de tous ceux qui connaissaient la vérité. Le verset 10 fait supposer qu'elle exerçait l'hospitalité envers les saints, et que, par affection fraternelle, elle courait peut-être le danger de

recevoir, même ceux qui n'apportaient pas la pure doctrine du Christ. Jean, revêtu de l'autorité du Seigneur, lui ordonne de ne pas les recevoir et de ne pas les saluer. Les directions de l'apôtre désignent cette sœur, non pas comme une prédicatrice, mais comme quelqu'un qui est auditeur. Elle était appelée à distinguer entre les prédicateurs qui venaient à elle, et en général entre les frères, en rapport avec ce qu'ils apportaient. Il lui est enseigné à quelles marques elle reconnaîtrait les vrais ouvriers du Seigneur, et ce qui caractérisait les faux ; qui étaient ceux qu'elle devait recevoir dans sa maison, et qui étaient ceux qu'il ne fallait pas même saluer.

Enfin, en terminant, nous dirons que celui qui se range à l'autorité de la Parole, distinguera, sans peine, ce qui est du domaine des sœurs dans le service, et ne se méprendra pas, même sur ce que signifie : « avoir beaucoup travaillé dans le Seigneur », et « avoir combattu avec un apôtre dans l'évangile ». « Et si quelqu'un est ignorant, qu'il soit ignorant » (1 Cor. 14, 38).

Il est à craindre, aujourd'hui, que ce que l'on peut appeler « les pensées du jour parmi les hommes » ne déteignent, en quelque mesure, sur les chers enfants de Dieu, les frustrant de quelque bénédiction et altérant les principes divins. Il y a, d'un côté, les théories du nihilisme, et de l'autre, l'émancipation des femmes.

Que Dieu nous garde fidèles et simples, dans une obéissance positive à Sa sainte Parole, qui est vivante et permanente.

J'avoue que quelquefois, par lassitude, j'ai été tenté d'envier la part que la Parole fait aux sœurs, dans l'œuvre. Quoiqu'elles sentent les choses à leur place et y participent en sympathie — que de soucis, que de peines de cœur, que de labeurs d'esprit, que de fatigues de corps, que de luttes directes avec l'ennemi et les ennemis, le Seigneur ne leur a-t-Il pas épargnés dans cette modeste position d'activité où leur piété a tant d'occasions de servir et de glorifier le Seigneur, sans avoir besoin d'empiéter sur les prérogatives de l'homme.

À côté de leurs occupations domestiques — devoirs que la Parole met en première ligne — que les sœurs s'intéressent aux âmes qui les entourent, priant beaucoup, faisant des visites particulières, dirigées de Dieu dans le sentier béni tracé par la Parole à leur intention. Elles coopéreront ainsi à l'œuvre, combattant — surtout dans leurs prières — avec les ouvriers du Seigneur.

Le Seigneur, à Sa venue, tiendra compte à chacun et à chacune, de tout le bien qu'ils auront fait (voyez Éph. 6, 8).

1. ↑ Littéralement : *mâle* et *femelle*.

2. ↑ Ici encore, dans tous ces versets, c'est le sexe féminin en contraste avec le sexe masculin, sans différence de mariage ou de célibat.